



Communauté de Communes du Pays Solesmois

> Rapport d'activités 2018

Le territoire

La vie institutionnelle

Les activités communautaires



Sommaire

Édito p.4

Le territoire p.5

Présentation générale
Les Compétences
Les services

La vie institutionnelle p.10

L'assemblée communautaire
L'activité institutionnelle

Les activités communautaires p.15

Le pôle développement économique
Le pôle culture et le conservatoire
Le pôle urbanisme, environnement et gestion de l'espace
Le service à la personne : L'étape
L'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs
Le fonctionnement administratif

Ramener une année de travail d'échanges, de débats, de projets à une cinquantaine de pages est toujours un défi. Quantifier les réunions, les subventions versées, reçues, le nombre de tickets de piscine vendus ou le nombre de spectateurs sur la saison culturelle, rend compte en partie de l'activité d'une collectivité. Mais le travail accompli est bien plus vaste.

Ce que nos concitoyens en retiennent souvent, c'est le retard d'ouverture de la déchetterie, l'absence inopinée d'un professeur de musique souffrant, la place qu'ils n'ont pas eu au centre de loisirs ou l'augmentation de la fiscalité...même quand celle-ci n'a pas bougé depuis plusieurs années.

La CCPS est aujourd'hui indispensable aux habitants du Pays Solesmois, de la petite enfance jusqu'au 3ème âge, qu'il s'agisse de traiter les déchets, de se distraire ou se former. Indispensable aussi au territoire en termes de développement économique, afin d'accueillir de nouvelles entreprises, d'accompagner et de faciliter la reprise d'activités industrielles, artisanales et commerciales.

Face aux enjeux de ces prochaines années, les élus de la Communauté de communes du Pays solesmois ont assumé des décisions nécessaires, que ce soit dans les domaines de l'aménagement avec le PLU intercommunal, dans celui de la réduction du coût des déchets et de la protection de notre environnement.

De nouvelles réformes se profilent : la CCPS s'y prépare pour être plus efficace auprès de tous.

*Georges FLAMENGT
Président de la Communauté de
Communes du Pays Solesmois*





> Le territoire

Présentation générale p.6

Les compétences p.7

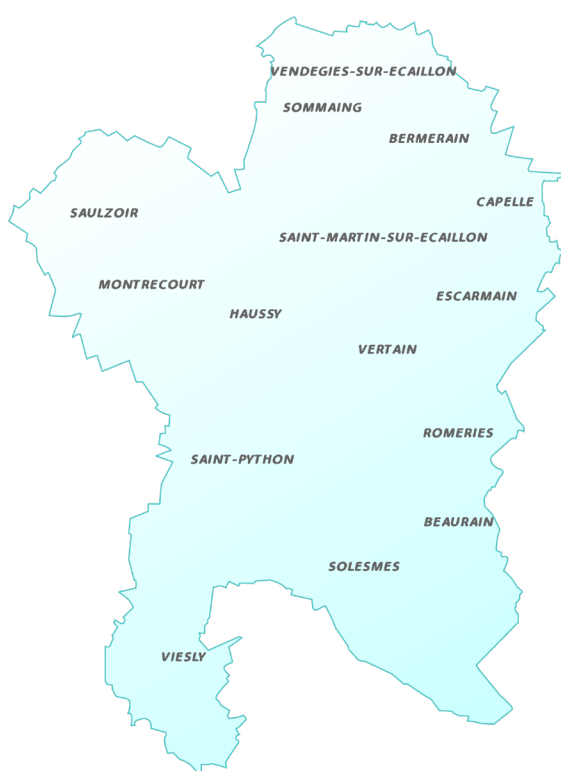
Les services p.9

Présentation générale

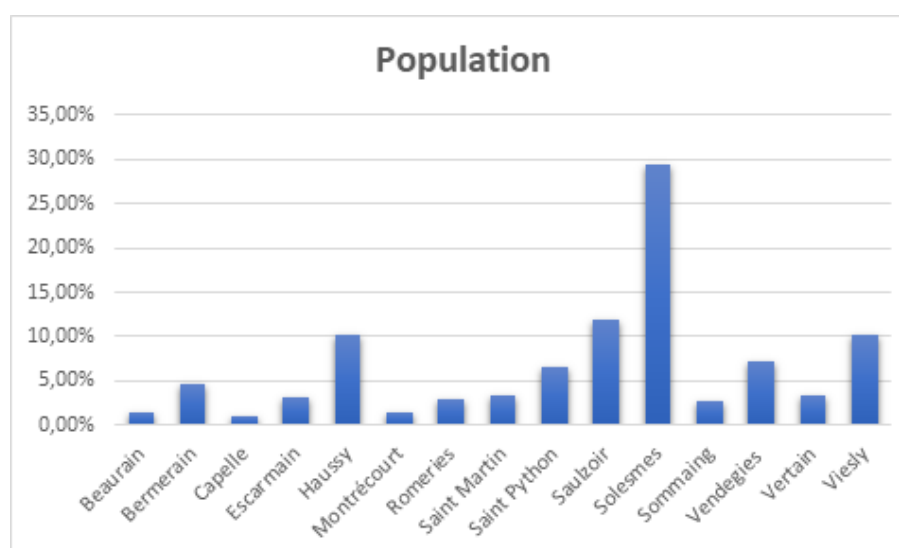
La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), se situant dans la partie sud du Département du Nord, à l'est de l'arrondissement de Cambrai.

Depuis le 1er janvier 2003, elle regroupe quinze communes membres : Beaurain, Bermerain, Capelle-sur-Écaillon, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Écaillon, Vendegies-sur-Écaillon, Vertain et Viesly.

Aujourd'hui, la CCPS regroupe 15.296 habitants répartis de la façon suivante :



Population	
Beaurain	234
Bermerain	723
Capelle	159
Escarmain	472
Haussy	1573
Montrécourt	229
Romeries	444
Saint Martin	528
Saint Python	1021
Saulzoir	1807
Solesmes	4487
Sommaing	426
Vendegies	1094
Vertain	532
Viesly	1567
Total	15296



Les compétences



En tant que communauté de communes, la CCPS exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives afin de bénéficier de la dotation globale de financement bonifiée.

En 2018, les statuts ont évolué :

↪ D'une part pour la Mise en conformité

La compétence optionnelle «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)» devient obligatoire à partir du 1er janvier 2018 conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

↪ D'autre part pour la prise de compétence facultative

« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes »

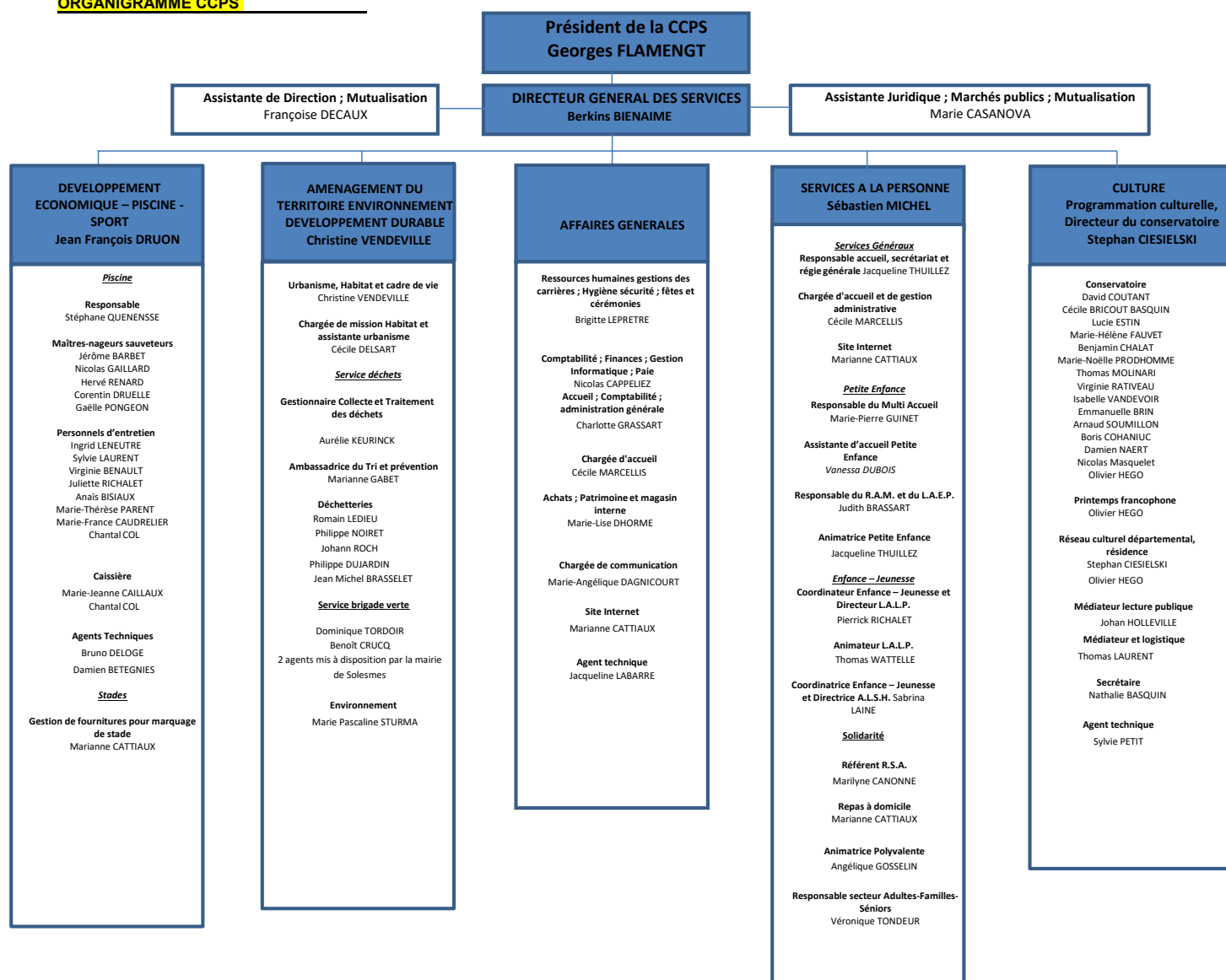
Conformément à l'article 2224-32 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les établissements publics de coopération intercommunale, sur le territoire des communes qui en sont membres, peuvent aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le code suscitée toute nouvelle installation utilisant les énergies renouvelables, lorsque ces nouvelles installations se traduisent par une économie d'énergie et une réduction des pollutions atmosphériques. Ce transfert de compétence a pour objectif de maîtriser le développement éolien sur l'ensemble de son territoire.

Tenant compte de ces modifications statutaires, les compétences se déclinent ainsi :

GROUPE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (Art. L. 5214-16-I. CGCT)	
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
	Plan Local d'Urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
	Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (article L.211-7 du code de l'environnement)	
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS	
COMPÉTENCES OPTIONNELLES (Art. L. 5214-16-II. CGCT)	
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	Protection, entretien, aménagement et création de sentiers ruraux
	Autres actions
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de l'Escaut)
	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Réhabilitation de l'habitat ancien, lutte contre l'insalubrité et l'indécence de l'habitat
	Création d'un observatoire de l'habitat
	Élaboration d'un PLH
CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Entretien des terrains de football
	Création, entretien et gestion des piscines intercommunales
	Création, entretien et gestion du conservatoire intercommunal
	Activités complémentaires à l'enseignement
	Création, animation et fonctionnement du réseau des bibliothèques
	Réseau de diffusion culturelle
ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Aide à domicile
	Aide-ménagère
	Portage de repas à domicile
	Participation au pôle gérontologique
	Organisation et fonctionnement des centres de loisirs et d'un centre de vacances d'été intercommunal
	Création, entretien et gestion des centres multi - accueil (relais assistantes maternelles, haltes garderies, crèches)
	Actions visant à favoriser la formation, l'insertion et l'emploi
	Organisation d'un service de transport social
ASSAINISSEMENT	
EAU	
COMPÉTENCES FACULTATIVES	
TRANSPORTS	Élaboration du plan de déplacements interurbains
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	Action de coopération avec une Communauté de Communes de la Région de Kayes au Mali
RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (article L.1425-1 du CGCT)	Garantir l'accès au très haut débit et à la fibre sur le territoire communautaire
LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS (article L.211-7, 4° du code de l'environnement)	
AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉOLIENNES	

Les services

ORGANIGRAMME CCPS





La vie institutionnelle

L'assemblée communautaire p.11

L'activité institutionnelle p.13

Les compétences

La présidence



M. Georges FLAMENGT, Maire de Saint-Python, préside le conseil communautaire depuis le 16 avril 2014.

L'exécutif communautaire

L'exécutif communautaire rassemble le Président et ses Vice-présidents.

Au cours de l'année 2018, une réorganisation des délégations des Vice-présidents a été mise en place à la suite du décès de M. Henri SOUMILLON, 5ème Vice-président.

LES DÉLÉGATIONS DE L'EXÉCUTIF

Président : Georges FLAMENGT	En charge des affaires relatives au développement économique, à l'emploi et aux grands projets communautaires.
1er Vice-Président : Paul SAGNIEZ	En charge des affaires relatives à l'économie sociales et solidaire, à la mobilité, au transport, à la mutualisation et aux finances.
2ème Vice-Président : Patrick TEINTE	En charge des affaires relatives à la communication institutionnelle, à la prospective territoriale, aux Ressources Humaines et Comité Technique.
3ème Vice-Président : Laurence PRALAT	En charge des affaires relatives aux services à la personne : petite enfance, enfance et jeunesse, RSA et personnes âgées.
4ème Vice-Président : Marc CARPENTIER	En charge des affaires relatives au développement culturel, au réseau de bibliothèques, au conservatoire, au tourisme ainsi qu'à l'événement communautaire.
5ème Vice-Président : Didier ESCARTIN	En charge des affaires relatives à l'urbanisme et au cadre de vie, à l'environnement, aux technologies de l'information et de la communication, au très-haut-débit ainsi que la GEMAPI.
6ème Vice-Président : Denis SEMAILLE	En charge des affaires relatives à la gestion des déchets, du patrimoine communautaire de la piscine, des espaces verts et des terrains de football.

DÉLÉGATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur Michel DHANEUS	Chargé de la mise en place d'événementiels et des relations Nord-Sud (Gory-Copela).
Monsieur Jean-Marc LEMEITER	Chargé de la réflexion sur la réduction du coût des déchets
Monsieur Philippe PAYEN	Chargé du suivi de l'étude d'optimisation financière et fiscale, refonte ou fusion avec un EPCI voisin, vision supra territoriale.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire rassemble à la fois l'Exécutif,
les Maires des 15 communes et les conseillers ayant une délégation.

Le conseil communautaire

Nom	Prénom	Qualité	Commune
SEMAILLE	Denis	Vice-Président CCPS	Beaurain
LECLERCQ	Benoît	Conseiller suppléant CCPS	Beaurain
TEINTE	Patrick	Vice-Président CCPS	Bermerain
BRUNIAU	Yvan	Conseiller communautaire CCPS	Bermerain
DRILA	Teddy	Conseiller communautaire CCPS	Capelle-sur-Ecaillon
NOYELLE	Grégory	Conseiller suppléant CCPS	Capelle-sur-Ecaillon
ESCARTIN	Didier	Vice-Président CCPS	Escarmain
LANCELLE	Paul	Conseiller suppléant CCPS	Escarmain
BOUCLY	Jean-Marc	Vice-Président CCPS	Haussy
LAMAND	Evelyne	Conseillère communautaire CCPS	Haussy
MOREAU-SORRIAUX	Dominique	Conseiller communautaire CCPS	Haussy
GUILLEZ	Marc	Conseiller communautaire CCPS	Montrecourt
GOBERT	Pascal	Conseiller suppléant CCPS	Montrecourt
MAROUZE	Sylviane	Conseillère communautaire CCPS	Romeries
TORDOIR	Yves	Conseiller suppléant CCPS	Romeries
DHANEUS	Michel	Conseiller communautaire CCPS	Saint-Martin-sur-Ecaillon
DURUT	Jackie	Conseiller suppléant CCPS	Saint-Martin-sur-Ecaillon
FLAMENGT	Georges	Président CCPS	Saint-Python
LANZOTTI	Jocelyne	Conseillère communautaire CCPS	Saint-Python
GERNET	Gilbert	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
WOZNIAK	Marie-Pierre	Conseillère communautaire CCPS	Saulzoir
MER	Bertrand	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
PONTOIS	Frédéric	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
SAGNIEZ	Paul	Vice-Président CCPS	Solesmes
MESSIEN	Caroline	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
COUSIN	André	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
LERIQUE	Véronique	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
GODFROY	Grégory	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
DUWEZ	Odile	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
LEFEBVRE	Jean-Michel	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
POLAERT	Eric	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
SEIGNEZ	Pierre	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
CARPENTIER	Marc	Vice-Président CCPS	Sommaing-sur-Ecaillon
SALENGRO	Roland	Conseiller suppléant CCPS	Sommaing-sur-Ecaillon
PRALAT	Laurence	Vice-Présidente CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
PAYEN	Philippe	Conseiller communautaire CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
FAURE	Annie	Conseillère communautaire CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
LEMEITER	Jean-Marc	Conseiller communautaire CCPS	Vertain
LECOCQ	France	Conseillère communautaire CCPS	Vertain
BESIN	Guy	Conseiller communautaire CCPS	Viesly
LOC'H	Marie-Noëlle	Conseillère communautaire CCPS	Viesly
MAHY	Jean-Claude	Conseiller communautaire CCPS	Viesly

> Les activités communautaires

Le pôle développement économique p.16

Le pôle culture et le conservatoire p.21

*Le pôle urbanisme, environnement
et gestion de l'espace p.25*

Le service à la personne : L'Étape p.41

*L'entretien et le fonctionnement des
équipements sportifs p.48*

les Finances p.51

Le compte administratif p.54

Le pôle développement économique



Zones d'activités économiques du territoire

Stratégie de développement du territoire

Promotion du développement économique et touristique

Aménagement numérique du territoire

Le développement économique, en tant que compétence obligatoire, est un des principaux domaines d'action de la Communauté de communes du Pays Solesmois. Le service est animé par Jean François DRUON.

Les principales missions exercées sont la gestion et la commercialisation des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, l'accompagnement des entreprises, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement touristique.

Les orientations et les décisions (octroi d'une subvention ou vente d'un terrain par exemple) sont examinées et validées par la commission développement économique de la CCPS avant leur passage devant le conseil communautaire. La commission, présidée par Georges FLAMENGT, s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2018.

Zones d'activités économiques du territoire

L'exécutif communautaire



La zone du Pigeon Blanc de Solesmes étant arrivée à saturation (plus de foncier disponible), la CCPS s'est mise à la recherche de terrains destinés à accueillir une nouvelle zone d'activités. Une opportunité s'est présentée à la collectivité afin d'acquérir 10 hectares sur la commune de Saint Python (en prolongement de la zone du Bois d'en Haut où se trouve la société SOMETOM). Cette extension a été inscrite en zonage AUE dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce dernier a été approuvé en septembre dernier par le Conseil communautaire. La collectivité est accompagnée par NORDSEM et le cabinet DIVERSCITES pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation des études (étude d'impact, schéma d'aménagement...). L'acte notarié d'achat a été signé le 30 octobre 2018 à l'office notarial de Cysoing. L'étude environnementale est en cours de réalisation. Elle devrait être déposée auprès des services de l'Etat en septembre 2019 avec le dossier de création de la ZAC.

Stratégie de développement du territoire

Accompagnement/conseil auprès des entrepreneurs



Les porteurs de projet/chefs d'entreprises qui souhaitent créer, reprendre ou développer leur entreprise peuvent être accompagnés par le service développement économique de la CCPS. Le responsable du pôle est à votre écoute pour vous aider à monter votre projet : étude de marché, Business Plan, choix de la structure juridique, du régime fiscal, protection sociale, recherche des subventions et financements, mise en relation avec les différents

partenaires, ...

Une vingtaine de porteurs de projets/chefs d'entreprises ont bénéficié de l'accompagnement du service développement économique. Cet accompagnement constitue une véritable valeur ajoutée pour le chef d'entreprise. En général, il s'agit de dirigeants de TPE qui ont la « tête dans le guidon » et n'ont pas le temps ou l'ingénierie en interne pour monter leur projet. Le service développement économique a permis à de nombreuses entreprises d'obtenir des financements (Prêt d'honneur, FISAC, Contrat de développement de la Région, Fonds européens LEADER...).

Aides aux entreprises



Café de la place, chez Betty -Vertain

La collectivité a poursuivi en 2018 sa politique volontariste en faveur des entreprises du territoire. Elle a adopté plusieurs dispositifs permettant de répondre aussi bien aux artisans/commerçants, entreprises de services, professions libérales, Petites et Moyennes Entreprises. La CCPS intervient sur le volet immobilier. Elle a délibéré pour aider 4 entreprises du territoire : Trois sur Solesmes (la société DISTIMEX, le Garage DA SILVA et le cabinet de kinésithérapie ICHER) et la société les Kinés de l'écaillon à Vendegies sur écaillon. Montant des aides attribuées : 80 000 €.

Une aide à la création et au développement des TPE a également été mise en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Une convention avec la Région Hauts de France fixe les modalités d'intervention. Trois entreprises ont bénéficié du dispositif (Salle de remise en forme Métamorphose et Perspectives à Solesmes, SG Aménagement à Saulzoir et Pro Tuyauterie Soudure à Haussy). Montant des aides : 17 320 €.

Enfin, en novembre 2017, la CCPS a voté une délibération cadre en faveur du FISAC afin de maintenir le dernier commerce en milieu rural. Deux commerçants ont bénéficié en 2018 du soutien de la CCPS (le café chez Betty à Vertain ainsi que le futur restaurant de Saint Python « le Rossignol » »). Ils percevront une subvention de 4 000 € au titre du FISAC et 4000 € au titre de la CCPS.



Société Distimex - Solesmes

Promotion du développement économique et touristique



La Communauté de communes du Pays Solesmois a apporté un soutien financier en 2018 à ses partenaires pour l'accompagnement et la promotion du développement économique et touristique sur le territoire : Cambrésis Développement Economique (11 000 €), Initiative Cambrésis (7 600 €), Syndicat mixte du Pays du Cambrésis (58700 €), Office de Tourisme du Cambrésis (6 500 €).

Les élus et techniciens participent de manière active et régulière aux réunions, manifestations et assemblées de ces structures tout au long de l'année (comités techniques et de programmation LEADER, comités de pilotage, bureaux, concours Talents de la BGE...).

Dans le cadre de la loi Notre, la CCPS a pris la compétence « Tourisme » à partir du 1er janvier 2017. Cette dernière a été déléguée à l'office de Tourisme du Cambrésis avec la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

Aménagement numérique du territoire

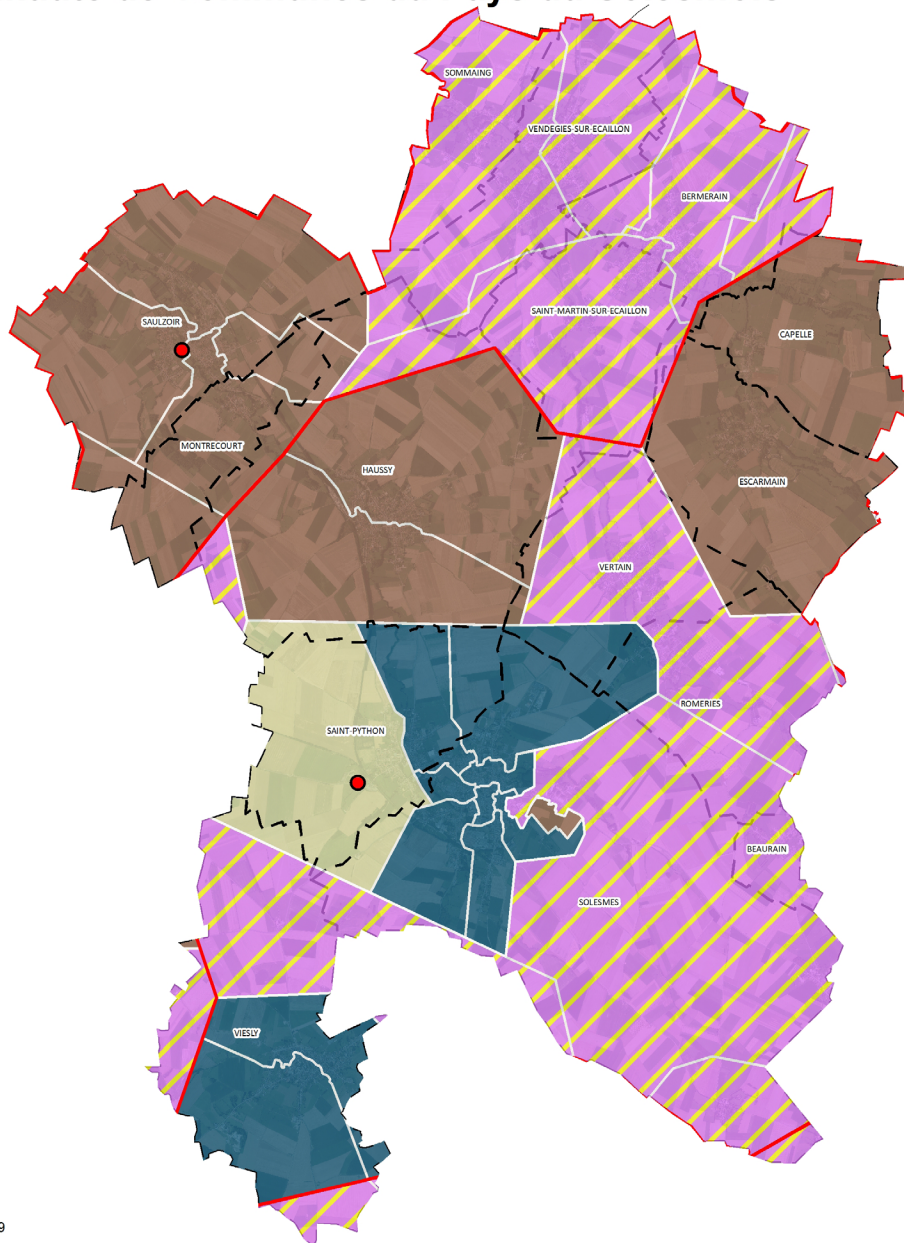


Après des mois de travaux, La Fibre est enfin arrivée dans la plupart des communes de l'écaillon. Après une réunion publique qui s'est tenue à Beaurain avec les principaux acteurs (CAP FIBRE, AXIONE, opérateurs), les habitants, entreprises ont pu recevoir les informations nécessaires et s'abonner à la Fibre.

La CCPS finance une partie des investissements à hauteur de 20 % dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat mixte de la Fibre numérique 59/62.



30. Communauté de Communes du Pays du Solesmois



Légende

- NRO
- SRO déployés
- 2ème trimestre 2019
- 3ème trimestre 2019
- 4ème trimestre 2019
- 1er trimestre 2020
- 2020
- 2021
- Contours NRO
- COMMUNES



0 800 1 600 M

Date de production : 31/03/2019

CHIFFRES CLES

Nombre de NRO posés :	2 sur 2
Nombre de SRO posés :	9 sur 29
Nombre de prises déployées :	1 959
Nombre de prises raccordées :	215
Nombre de prises total :	7 840

CHIFFRES FINANCIERS

Montant construction total :	156 800 €
Montant déjà versé :	57 344 €
Montant à verser en 2019 :	51 876 €
Participation aux raccordements :	78 400 €
Montant total prévisionnel de participation :	235 200 €



Nous contacter Contact@lafibrenumerique5962.fr 03.74.04.59.62

La Citadelle - Quartier des trois parallèles
335, allée du Général Girard, 62000 ARRAS

CAP FIBRE 0.800.159.162
www.capfibre.fr

Le pôle culture et le conservatoire



Le fonctionnement du conservatoire

Les actions en faveur du développement culturel

Le pôle « Culture » rassemble dix-sept agents, dont un directeur, douze enseignants, un intervenant en milieu scolaire et coordonnateur du Printemps Francophone, un médiateur en développement culturel, une secrétaire et un agent d'entretien.

Le fonctionnement du conservatoire



Les élèves

Durant l'année scolaire 2018, le Conservatoire a accueilli deux cent trente-quatre élèves venant de tout le territoire (184) mais aussi hors territoire (50).

Une forte majorité de filles (159) ont fréquenté le conservatoire pour 48 garçons dont deux en danse.

Les disciplines dispensées

Au Conservatoire intercommunal, les enseignements dispensés étaient les suivants :

Formation musicale

Éveil musical :

Des ateliers accueillent les enfants de 4 ans et 5 ans. Le contenu est guidé par un travail sensoriel lié aux sons, chants et à l'écoute.

Initiation :

Il s'agit d'atelier rythmique, flûte à bec, qui permet aux élèves d'acquérir les notions de langages et de culture musicale indispensables.

Cycle I :

Obligatoire pour les cursus instrumentaux à partir de 7 ans (niveau CE1).

Cycle II :

Obligatoire pour les cursus instrumentaux.

Cursus adultes :

3 niveaux d'apprentissage de 2 ans chacun.

Formation artistique

Département cordes :

Violon, Alto, Violoncelle, Guitare.

Département polyphonique :

Piano, Percussions, Djembe, Batterie.

Département bois :

Flûtes traversière, Hautbois, Flûte à bec, Clarinettes, Saxophones.

Département cuivre :

Trompette, Cor, Trombone, Euphonium, Tuba.

Département danse :

Classique, Modern'Jazz, Remise en forme adulte.



Département des pratiques collectives

Ensemble de Violons

Ensemble de Violoncelles

Ensemble de Trombones - Tubas

Ensemble de Clarinettes

Ensemble de Saxophones

Ensemble de Trompettes

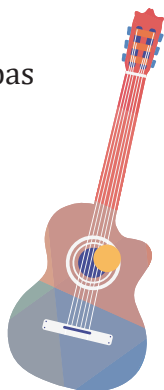
Ensemble de Flûtes

Bande de Hautbois

Ensemble de Guitares

Atelier musique Celte,

Une Batucada



Ces différents ensembles se sont produits dans des lieux insolites (églises, fermes, granges, gîtes) dans le cadre du Conservatoire hors de ses murs et lors de concerts à la demande des communes du territoire.

- 11 février Violons
- 13 avril Clarinettes
- 14 mai Saxophones
- 16 juin violoncelles et piano
- 22 juin flûtes hautbois et percussions
- 23 juin violons et piano
- 25 juin danse
- 28 juin éveil musical
- 5 juillet guitare
- 7 juillet cuivres
- 19 décembre flûtes



Les tarifs



Participation à la pratique collective en euro T.T.C. par personne		
CCPS ou extérieurs	27€	
Droit de formation en euro T.T.C. par personne		
Habitants	CCPS	Extérieurs
Formation musicale	22€	65€
Formation instrumentale ou chorégraphique	58€	100€
Formation instrumentale ou chorégraphique supplémentaire	65€	65€
Élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire	Gratuité	Gratuité
Location d'instruments en euro T.T.C. par instrument, par an		
CCPS ou extérieurs	120	
Réduction sur le montant global (droit d'inscription et droit de formation)		
CCPS ou extérieurs dès le deuxième membre d'une même famille	10%	

Pour les élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire, l'apprentissage d'un deuxième instrument pratiqué ou non en harmonie sera facturé selon le droit commun (droit de formation instrumentale supplémentaire). Ces mêmes élèves ne sont pas prioritaires pour leur 2ème ou 3ème instrument.

**CONSERVATOIRE
HORS DE SES MURS**

SAMEDI 23 JUIN - 20:00
Eglise de Vertain
SAXOPHONE,
FORMATION MUSICALE

MERCREDI 27 JUIN - 20:00
Salle des fêtes de Beaurain
PERCUSSIONS

SAMEDI 30 JUIN - 15:00
Eglise de Montrécourt
GUITARE

LUNDI 2 JUILLET - 20:00
Salle Gérard Carlier - Solesmes
TROMPETTE, TROMBONE, TUBA

MARDI 3 JUILLET - 20:00
Salle Gérard Carlier - Solesmes
FLûTES, HAUTOIS

MERCREDI 4 JUILLET - 20:00
Salle Gérard Carlier - Solesmes
DANSE, PIANO, VIOLON,
VIOLONCELLE &
STANKO

JEUDI 5 JUILLET - 19:00
Salle Gérard Carlier - Solesmes
PIANO

VENDREDI 6 JUILLET - 19:00
Salle Gérard Carlier - Solesmes
CLARINETTE, EVEIL,
INITIATION,
FORMATION MUSICALE

8 concerts gratuits

Nord PAYS SOLESMOIS
parcours culturels
03 27 76 11 36 Nord



Les actions en faveur du développement culturel

Depuis 2010, la culture est une volonté affirmée des élus de la communauté de communes qui ont compris l'importance d'apporter, près de chez vous, les formes les plus variées d'expressions artistiques.

Quelle chance avez-vous de pouvoir partager autant d'actions culturelles ! même si certaines personnes considèrent la culture comme trop chère, il ne faut pas pour autant la sacrifier sur l'autel des restrictions budgétaires. L'article 103 de la loi notre du 7 août 2015 nous donne une réponse claire en faisant de la culture une compétence partagée.

Il nous faut tous ensemble défendre ce droit culturel car c'est un investissement d'avenir et d'épanouissement pour chacun d'entre nous. La programmation 2018 s'est inscrite dans le cadre du projet culturel de la CCPS et dans le respect de principes tels que qualité et accessibilité.

Ce parcours 2018 fût bien plus que l'agenda de vos sorties. Il a exprimé la vision de la culture : contribuer au bien-être de chacun, au mieux vivre ensemble et au rayonnement de votre territoire.

Merci aux nombreux spectateurs de votre soutien, de votre présence et de votre fidélité.



Le bilan en chiffres

Actions sensibilisation/éducation 2018	Nombre de public touché / an
Enseignement et éducation	234 élèves
Intervention musicien intervenant	285 élèves
Actions en lien avec le conservatoire	973 personnes
Actions de développement culturel	1051 personnes
15 Spectacles Soit une moyenne de	3004 personnes 200 personnes / spectacle
TOTAL/an	5547 personnes



Le pôle urbanisme, environnement et gestion d'espace



Plan de développement d'ENR

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Plan de développement d'ENR

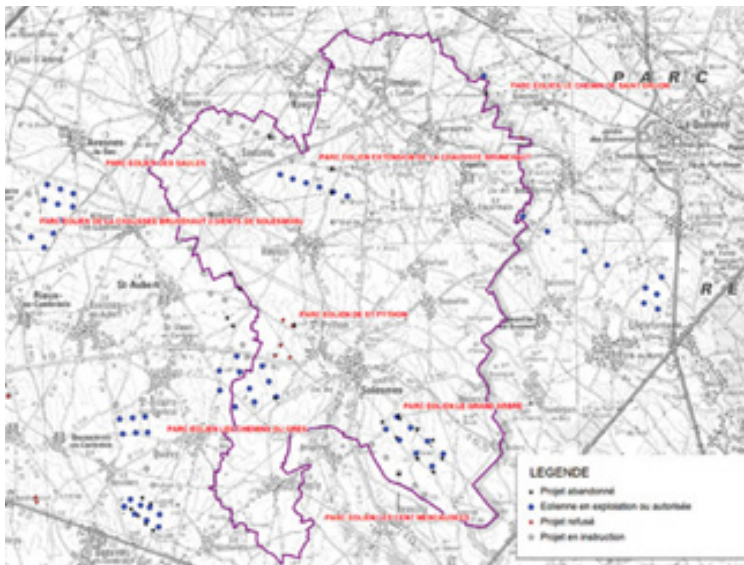
La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite TEPCV, a fixé de nouveaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle invite ainsi les territoires à développer de nouvelles sources d'énergies et à exploiter localement des énergies propres et durables par une diversification des activités économiques tout en améliorant la qualité de vie de chacun. Cette ambition est relayée au sein du Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Hauts de France avec une réduction de 20% des émissions de GES, un gain d'efficacité énergétique de 20% et une part de l'énergie issue des énergies renouvelables portée à 23% à l'horizon 2020.

A l'échelle du Pays du Cambrésis, un premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), a été mené sur la période 2011-2016 et, fort de son bilan, sera prolongé par un deuxième Plan en cours d'élaboration pour la période 2018-2023.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois quant à elle s'inscrit dans ces ambitions et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR), pour et par le territoire. Elle s'est ainsi doté, en février 2018, de la compétence facultative d'« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes » pour mener à bien sa politique et initier son plan ENR à l'échelle de son territoire en toute légitimité.



Rationaliser le développement éolien du territoire



Considérant la suppression en mars 2013 du dispositif ZDE (zone de développement éolien), qui permettait aux intercommunalités de maîtriser les conditions de développement de l'éolien sur leur territoire, et face à la multiplication de nombreuses initiatives privées, la CCPS a souhaité maîtriser le processus et valoriser au mieux les ressources sur son territoire et pour ses habitants.

La stratégie communautaire définie repose sur un encadrement des implantations futures d'éoliennes avec un maximum de quinze éoliennes supplémentaires, s'ajoutant à :

- Celles déjà construites et en service (six à Haussy, trois à Saint Python et trois à Viesly),
- Celles autorisées (huit à Solesmes),
- Celles en cours d'instruction et dont le projet a été élaboré en partenariat avec la commune (cinq à Saulzoir).

Soit un parc total plafonné à quarante aérogénérateurs.

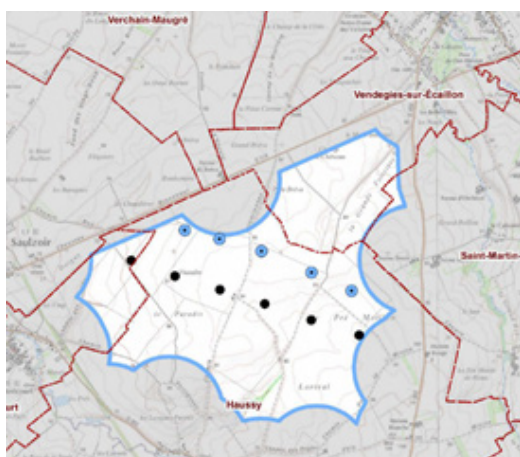
Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leur groupement de participer au capital de sociétés de développement, la CCPS, accompagnée par la Société Cohérence Energies, Assistant à Maîtrise d'ouvrage financé par le Pays du Cambrésis a pris l'initiative d'un appel à projet afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de co-développement raisonné, acceptant l'introduction du bloc communal au capital des futures sociétés dans la limite de 49,9% des parts.

En décembre 2018, après l'étude des neuf propositions reçues, la CCPS a retenu la proposition de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPee).

Extension du parc de la Chaussée Brunehaut

Situé sur la combe d'Haussy, le parc de la chaussée Brunehaut, construit et mis en service par JPee, a été mis en service en octobre 2016. Ci-dessous les grands chiffres de ce projet existant :

6	Éoliennes de modèle Vestas V112
94 _M	Hauteur de mât, 150 m en bout de pale
3,3 _{MW}	Puissance unitaire soit 19,8 MW de puissance totale installée
50 090 _{MWh}	Production en 2017, soit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 foyers hors chauffage.



Par délibération du 12 décembre 2018, la Communauté de Communes s'est engagée à contractualiser avec JPee sur la base d'un protocole d'accord, encadrant la future société par actions simplifiées pour les étapes de développement, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance. Ce partenariat prévoit que le bloc communal entrera au capital de la société créée dans la limite de 49,9% des parts, laissant 50,1% détenues par le développeur éolien JPee.

Dans ce cadre, la CCPS et la société JPee :

- Développent conjointement depuis lors un projet composé de cinq éoliennes supplémentaires, d'une puissance unitaire de 3,6MW. Ce parc, intitulé « Parc éolien du Chemin de Valenciennes » viendra dédoubler le parc existant.
- Travaillent à la création de la société qui portera le projet.

Eoliennes	Puissance totale	18 MW
	Nombre	5
	Diamètre du rotor	112 m
	Modèle	Vestas V112
	Hauteur de la nacelle	94 m
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison
	Raccordement inter-éoliennes	Câbles enterrés 20 kV
	Dimension des fondations	Environ 20 m de diamètre sur 3 m de profondeur
	Dimension des plateformes	35 m x 46 m
	Pistes créées/renforcées	à définir
	Production annuelle	45 000 MWh
	Foyers équivalents (hors chauffage)	18 000
	Tonnes de CO2 évitées	3000 tonnes CO2 / an
	Durée de vie	25 ans
Investissement prévisionnel		27 millions €

Caractéristiques du projet envisagé

Une logique circulaire et solidaire

Outre la régulation du développement éolien sur le territoire, le « plan EnR » de la CCPS prévoit, selon une logique circulaire et solidaire, d'affecter les ressources financières de projets contributeurs à la poursuite des efforts en matière de transition énergétique et à l'accompagnement renforcé de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, à l'échelle des quinze communes membres.

En tant qu'actionnaire de société de développement éolien, et une fois la phase de développement aboutie et purgée de tout recours, la CCPS aura la possibilité de revendre une partie de ses droits pour générer des recettes qui pourront être affectées de la manière suivante :

30%

- Maintien dans la société de projet en phases de construction / exploitation
 - Investissement productif dans le projet éolien
 - Ouverture à la participation citoyenne
 - Création de recettes de moyen et long termes pour financer la réduction des prix des repas de cantines communales

30%

Montants affectés aux communes pour le financement d'actions communales

40%

Actions communautaires

- Actions de développement d'énergies renouvelables non éoliennes (biogaz, panneaux photovoltaïques, réseaux de chaleur, etc.)
- Économies d'énergie tant sur le parc de logements privés que sur le patrimoine immobilier public.

Étant précisé que la mise en place des différentes aides doit s'opérer en minimisant les coûts d'ingénierie supplémentaires et s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants ou à venir, portés par le Pays du Cambrésis, l'ANAH ou tout autre partenaire. Enfin, ce dispositif pourra s'adapter aux dispositifs nouveaux qui viendraient à être mis en place dans le respect de la stratégie validée.

La définition détaillée des règles de fonctionnement et de gestion de cette enveloppe, sera confiée au groupe de suivi « Plan EnR » installé à cet effet.



Réunion d'information pour les élus sur le plan ENR- Saint-Python

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)



Détenant la compétence urbanisme, la CCPS est titulaire du droit de préemption urbain et l'exerce en lieu et place de ses communes membres.

Toutefois, la DIA est réceptionnée en Mairie puis transmise en CCPS pour instruction.

S'il le souhaite, le Maire de la commune peut saisir le Président de la CCPS, sur la base d'un avis motivé justifiant de l'intérêt pour la commune. Suite à la production d'un arrêté communautaire, il pourra bénéficier du droit de préemption urbain.

S'il y a un intérêt intercommunal, le Président de la CCPS exercera le droit de préemption urbain après consultation du service des domaines et de l'Etat (DDFIP).


La commune ou la collectivité doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une déclaration.

304

Déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites par le service Urbanisme et Habitat en 2018.

Plus d'info

Pour toute question liée à la procédure de traitement des DIA

 03.66.32.05.73

 c.delsart@ccpays-solesmois.fr



Protection et mise en valeur de l'environnement

Le Zéro Phyto et le service de la Brigade Verte



Rappel

Depuis le 1er Janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêt et promenades accessibles ou ouverts au public. Afin de répondre à cette loi, la CCPS, en concertation avec les communes, met en place un service intercommunal de désherbage mutualisé au sein du territoire appelé « Brigade Verte ».

Perspective 2019:

- Reconduction sur l'année 2019 selon une prise en charge partagée entre la CCPS et les communes bénéficiaires du service
- Mise à disposition d'un nouveau matériel : broyeur à végétaux
- Étalement de la plage d'intervention du service : 1er janvier au 31 décembre

À la suite d'une première année test et un bilan, le choix a été de reconduire le service sur l'année 2018 avec mise en place de convention avec un engagement d'intervention minimum et une participation aux frais par les communes au service. Aujourd'hui, le service est facturé 106,50 € l'intervention conventionnée (engagement minimum de 8 jours d'intervention) et 125 € l'intervention sans engagement. La saison 2018 s'est étalée du 15 mars 2018 au 15 novembre 2018 pour 7 communes bénéficiaires. L'équipe est composée de 2 agents à temps plein et a bénéficié d'un renfort de 2 agents supplémentaires entre le 15/03 et 30/10.

Cette année 2018 a permis de mettre en place une nouvelle organisation en mutualisant le service et a mis en évidence certains résultats et piste d'amélioration :

91

Bonne sollicitation du service, malgré une diminution du nombre de communes bénéficiaires en comparaison avec l'année 2017, avec un total de 91 interventions (contre 75 en 2017)



Engagement des communes permet de planifier un programme d'action efficace rendant la qualité du service meilleure



Nécessité de communiquer auprès des élus, des agents communaux mais également du grand public



Problèmes techniques rencontrés avec les machines rendant le maintien du service difficile par moment

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement



Rappel

Depuis 2015, la CCPS coordonne une démarche au soutien au développement de l'agriculture biologique (AB), avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les actions menées sur l'année 2018 sont dans la continuité de la démarche entreprise en 2017 avec le Programme AgriBio. Pour rappel, ce programme a été établi en réponse à l'appel à projet 2016 dont l'objectif principal est de conforter un potentiel de développement de l'AB à l'échelle du territoire à enjeu eau potable mené depuis 2015.

Perspective 2019

→ Proposition de nouvelles réunions d'information sur de nouvelles thématiques ;
→ Poursuite des diagnostic et études de conversion

Le programme AgriBio 2017 s'est construit en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les 8 partenaires techniques que sont : la Maison Familiale Rurale d'Haussy, A PRO BIO, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, Bio en Hauts-de-France, Noréade, Terre de Liens, Initiatives Paysannes (anciennement CEDAPAS et Avenir 59/62).

Avec les problèmes rencontrés en 2017, le planning d'intervention du programme a été revu et se poursuivra jusqu'à la réalisation entière des actions soit poursuite jusque l'été 2019.

Pour rappel, le programme est composé de 4 axes principaux afin d'impulser le changement de pratiques tout en maintenant l'activité agricole du territoire et d'accompagner chaque catégorie d'acteurs dans sa démarche de production, d'utilisation ou de consommation bio.

1 - Vers un changement de pratiques en AB pour protéger la ressource en eau

Différentes actions sont menées dans cet axe : diagnostic et étude de conversion, réunion d'information, visite d'exploitation, ...

En 2018, une étude territoriale de sensibilité de la bio a été débutée par Bio en Hauts-de-France. Cette étude permet une analyse du territoire et du secteur agricole par rapport au développement de l'agriculture biologique. Cette étude sera finalisée en 2019 et sera utilisée comme support pour le développement d'un nouveau programme d'action à horizon 2020.

Des réunions thématiques ont été organisées, particulièrement sur l'introduction du désherbage mécanique et à permis la naissance d'un groupe d'échanges entre producteurs du territoire ou non.

2 – Construction d’une vitrine territoriale de changement de pratiques AB, la MFR d’Haussy



La CCPS a la chance de pouvoir compter parmi les partenaires du Programme AgriBio 2017, un acteur du territoire : la Maison Familiale Rurale de Haussy. Cet établissement d’enseignement agricole s’est positionné en tant que future vitrine territoriale aux changements de pratiques, vers l’agriculture biologique. Pour cela, une expérimentation sur le désherbage mécanique sur la culture du blé a débuté avec les premiers semis en octobre 2018. Accompagné par Bio en Hauts-de-France et la Chambre d’agriculture du Nord-Pas de Calais, la MFR et les élèves ont pu bénéficier d’un suivi de l’expérimentation. Les résultats sont attendus pour la rentrée 2019.

Cette expérimentation, et la vitrine territoriale qu’est la MFR, est le support de nombreuses réunions comme c’était le cas pour la réunion d’information que le « désherbage alternatif du blé » le 15 Novembre 2018 où plus d’une trentaine d’agriculteurs et professionnels se sont rencontrés.

Les élèves sont pleinement intégrés à la réflexion puisque ce sont ces derniers qui effectuent les travaux culturaux de la parcelle et relèvent de nombreuses données importantes à l’analyse finale : comptage des adventices, rendement, poids de grain,...

Afin d’afficher le partenariat de la MFR avec le Programme AgriBio mené par la CCPS, les partenaires Bio en Hauts-de-France, la Chambre d’Agriculture, A PRO BIO, ainsi que la CCPS étaient présentes aux portes ouvertes 2018 de la MFR.

Perspective 2019

- Poursuite de l’expérimentation et interprétation des résultats
- Module de simulation avec Initiatives Paysannes
- Présentation du partenariat au Conseil d’Administration de la MFR et aux élus de la CCPS



de gauche à droite: porte ouverte de la MFR, stand CCPS, Sortie pédagogique sur une exploitation bio, logo MFR, journée d’information sur le désherbage alternatif.

3 – Créer un contexte favorable à l'installation/transmission en AB

L'objectif de cet axe est de favoriser les échanges entre les acteurs qui n'ont pas pour habitude de se rencontrer et permettre d'instaurer un contexte favorable à l'installation de nouveaux producteurs et/ou la transmission d'exploitation en AB.



Ciné-débat autour de la transmission agricole

Après une introduction sur le sujet en décembre 2017, avec la journée « De l'échange naît la compréhension » animée par Initiatives Paysannes (anciennement Avenir 5962), l'action s'est poursuivie en 2018 avec la mise en place de plusieurs formations : « la relation cédant-repreneur », « la recherche de terres », et « Femme en agriculture ». Au total, au total une quinzaine de producteurs, porteurs de projets, ... étaient au rendez-vous.

Cette année a été également l'occasion d'organiser un ciné-débat sur la thématique de la transmission agricole. Un sujet d'actualité et préoccupant pour les agricultures qui ne savent pas toujours comment s'y prendre, surtout lors d'une reprise hors cadre familial. Une douzaine de participant étaient présents et un premier dialogue a été mis en place.

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur le potentiel

agricole du territoire, un diagnostic foncier agricole public a débuté par l'association Terre de Liens dont les résultats sont prévus pour 2019. Pour se faire, les communes ont été rencontrées individuellement par la chargée de mission de Terre de Liens. Un autre sujet a été évoqué autour de différentes réunions : le test d'activité agricole. Pour clôturer les actions 2018 de cet axe, un forum bio a été organisé sur la thématique « Agriculture Biologique au cœur du territoire » avec l'ensemble des partenaires du programme présents pour répondre aux questionnements des agriculteurs et producteurs. Deux conférences ont également été proposées sur :

→ Changements de pratiques : Comment s'installer ou se lancer en bio ? Quels accompagnements ?

→ Filières & débouchés : Quelles opportunités de vente sur le territoire et hors territoire ? Quels outils ?

Ce forum fut également l'occasion d'officialiser l'entrée de la Communauté de Communes du Pays Solesmois dans le réseau national des Sites Pilotes Eau & Bio (FNAB) avec la signature de la Charte d'engagement.

Un programme de sensibilisation a été mené sur le territoire avec des animations autour de la thématique de l'environnement, l'agriculture biologique, la santé, ... Ces animations ont été menées par A PRO BIO auprès de plus de 130 enfants des écoles.

Perspective 2019

- Proposition d'un accompagnement individuel sur la transmission
- Résultat du diagnostic foncier
- Recensement des politiques d'aides pouvant être envisagées et mise en place sur le territoire



Signature de la Charte d'engagement avec le FNAB

4 – Favoriser la démarche filière



Visite d'une cuisine centrale

Le travail mené sur cet axe est de mettre en évidence et de créer des débouchés à la production agriculture du territoire.

Pour cela, des études et des enquêtes ont été menées avec l'association A PRO BIO dans l'objectif d'introduire des produits biologiques :

→ Mise en place d'une rencontre entre les producteurs et les restaurateurs du territoire afin de favoriser le dialogue entre les deux acteurs et ainsi développer le circuit-court sur le territoire (4 participants) ;

→ Dans le cadre de la restauration collective (donnant

suite au début de l'étude de faisabilité de la construction d'une cuisine centrale intercommunale) avec notamment la mise en place d'une formation à destination du personnel encadrant (une dizaine de participants) et la sensibilisation des élus du territoire avec la visite d'une cuisine centrale ;

→ Dans le cadre du développement d'une filière farine/pain sur le territoire, des enquêtes ont été menées auprès de l'ensemble des boulangeries du territoire afin d'analyser les besoins et les sensibilités aux produits bio sur le territoire.

Perspective 2019

→ Diagnostic des acteurs potentiels à l'introduction de bio

→ Étude d'opportunité d'une filière bière

→ Poursuite de l'étude de faisabilité pour la construction d'une cuisine centrale intercommunale



Intégration

La CCPS fait toujours parti du Réseau Régional des Territoires Bio (Réseau RTB) rassemblant les techniciens des collectivités locales engagées dans des projets territoriaux de développement de l'AB. Ce réseau est animé par Bio en hauts-de-France et rassemble actuellement une dizaine de collectivités. Il permet de mener une réflexion au niveau régional sur les perspectives et les objectifs liés au développement de l'AB en adaptant les plans d'actions par rapport au territoire.

La CCPS a intégré le Réseau National des Sites Pilotes Eau & Bio animé par la Fédération National de l'Agriculture biologique. Le fonctionnement se base sur le même que celui du RTB mais avec des enjeux nationaux.

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Les chiffres de l'année 2018

En 2018, les déchets issus des collectes en porte à porte sont en stagnation par rapport à 2017



-1.9% pour les ordures ménagères résiduelles

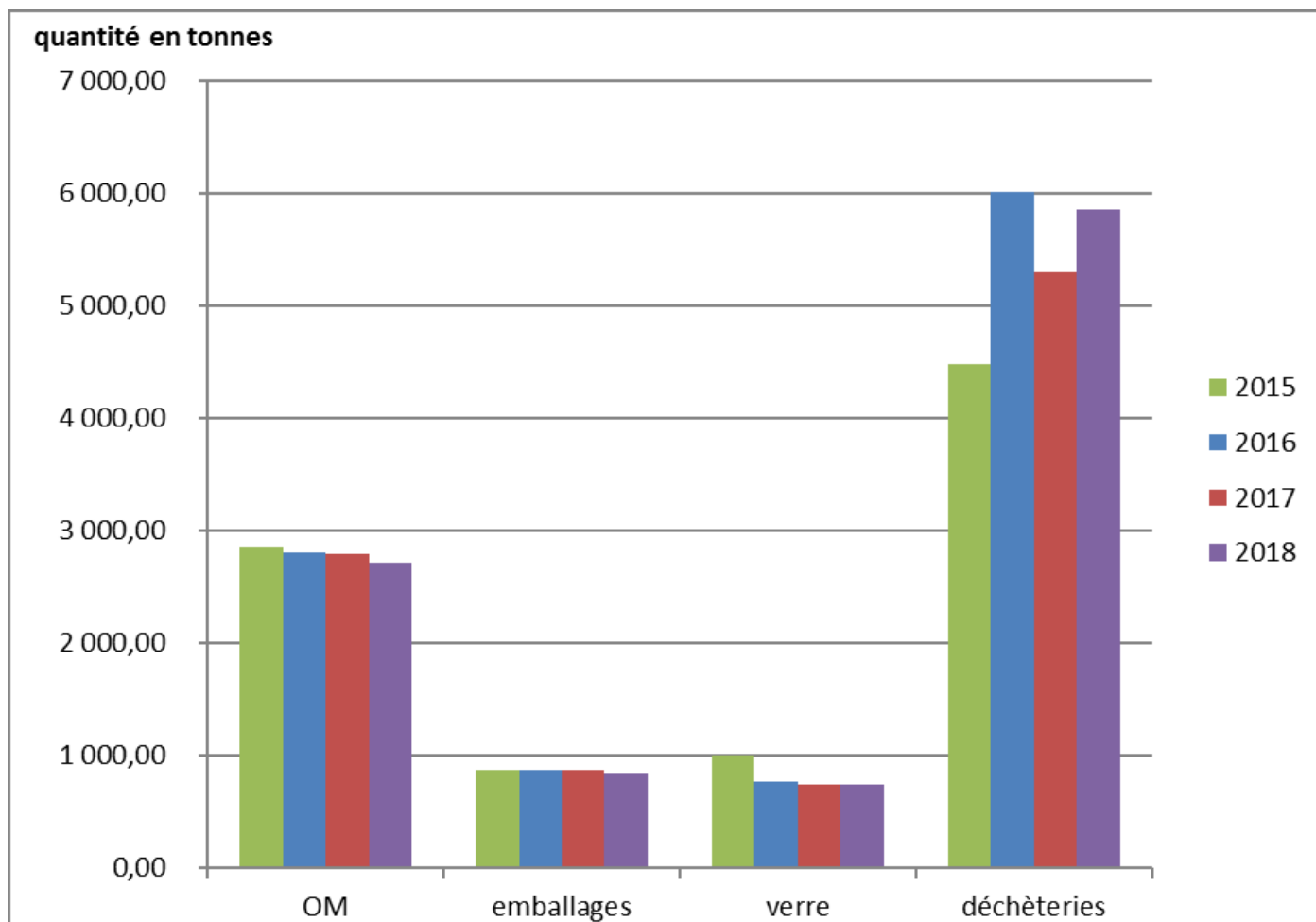


-1.7% pour les emballages et papiers/journaux



-4.4% pour la collecte du verre

On peut noter une diminution des déchets acceptés en déchetterie : -12% du gisement par rapport à 2017, celle-ci est généralisée à tous les flux hors encombrants, ferrailles et déchets dangereux. La signature d'une convention avec le SIAVED permettant aux habitants de Saulzoir et Montrécourt de se rendre à la déchetterie de Saint-Aubert permet d'expliquer cette baisse. Globalement, la CCPS a pris en charge 740.82 tonnes de déchets en moins que l'année précédente, sur un total cumulé de 9704 tonnes.



La gestion et la maintenance des bacs pour la collecte en porte à porte



967 Opérations de maintenance

2000 Interventions dans le fichier GESBAC pour la mise à jour (édition des ordres de service et clôture des ordres de service avec les nouvelles données) et ce, en partenariat avec les mairies des communes concernées pour la mise à jour des fichiers respectifs.

800 Déplacements pour la livraison de dotations lors d'emménagements, déménagements, changements dotations, réparations.

Une permanence téléphonique est assurée pour toutes demandes d'information sur le règlement de collecte, la TEOMI et sollicitation diverse (déménagement, maintenance des bacs) et également pour signaler tout problème de collecte.

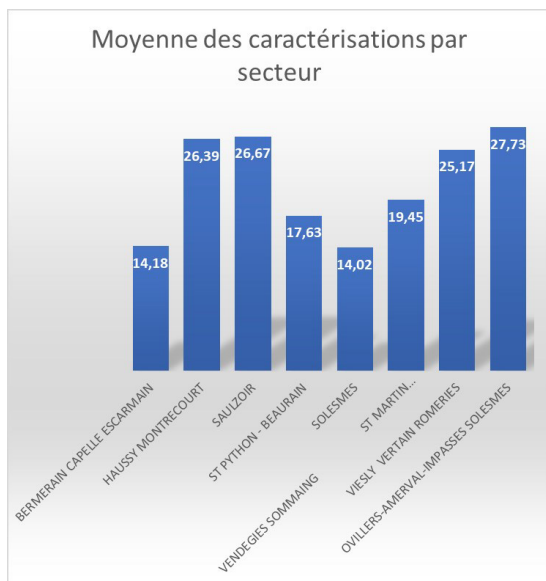
Une sensibilisation demeure systématique aux nouveaux arrivants sur le règlement de collecte en tri sélectif et les ordures ménagères, la mise en place et le fonctionnement de la TEOMI lors de l'installation des bacs de collecte.

La collecte d'amiante

Les mardis 27 Février et 11 décembre 2018 c'est 38 usagers et 51 usagers qui ont été concernés par la collecte exceptionnelle d'amiante à la déchetterie de Solesmes.



Le suivi de la qualité, la sensibilisation au tri et les actions de prévention des déchets



En 2018, le taux moyen de refus de tri observé pour l'année continue d'être en augmentation pour atteindre presque les 20 % (contre 17.5 % en 2017 16.89% en 2016 et 15.09% en 2015). On constate une grande variation des résultats (pas de saisonnalité dans l'évolution des refus). Chaque secteur de collecte connaît des variations. Restons vigilants !

Les animations

Au titre de la sensibilisation, la CCPS a poursuivi et intensifié ses actions en direction de publics variés : scolaires, élus et agents des communes, locataires.

Sensibilisation 1er et 2nd semestres



- Animations scolaires (écoles de Saulzoir, Escarmain, St-Martin, Viesly, St-Python et Solesmes)
- Participation à la semaine de sensibilisation au Développement durable au lycée Paul Duez à Cambrai
- Sensibilisation des employés communaux de Vertain sur le tri, rappel de la TEOMI et l'optimisation de la présentation des bacs Ordures ménagères à la collecte
- Sensibilisation en partenariat avec Promocil des 2 sites de logements collectifs sur Solesmes
- Intervention au lycée Paul Duez à Cambrai pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Durant toute l'année



- Sensibilisation aux consignes de tri, règlement de collecte et de la TEOMI aux nouveaux arrivants
- Rappel systématique des consignes de tri aux usagers dont le bac Sélectif a été refusé à la collecte
- Participation aux caractérisations au centre de tri de Anzin du camion de collecte sélective

Communication

- Réalisation du guide des déchets pour impression et distribution en début d'année 2018
- « Magnét frigo » avec rappel des consignes de tri
- Mise à jour progressive du site internet

Promotion du compostage



La CCPS propose depuis octobre 2011 des bacs composteurs à prix réduit aux habitants souhaitant se lancer ou améliorer leurs pratiques de compostage : 3 modèles sont proposés : 360, 400 ou 600 litres en bois ou en plastique à un tarif préférentiel, un « bio-seau » est inclus dans le prix d'achat. 57 composteurs ont été vendus en 2018.



Les déchetteries

En 2018, 50 628 entrées ont été enregistrées selon des jours et amplitudes horaires inchangés. A l'instar du nombre d'entrées, la quantité de déchets apportés en déchèterie a également augmenté soit un total de 5772 tonnes collectées. La déchèterie de Solesmes reste la déchèterie la plus fréquentée avec 36 500 entrées contre 14 128 entrées pour le site de Bermerain.

Focus sur la déchetterie de Solesmes

Suite à l'application de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur), l'éco-organisme Eco-Mobilier a été créé. Sur le même principe qu'Eco Systèmes pour les déchets d'équipement électriques et électroniques, Eco-Mobilier récupère les déchets d'éléments d'ameublement sur différents points de collecte afin de les recycler ou de les valoriser comme source d'énergie. La déchèterie de Solesmes a été équipée d'une benne Eco-mobilier en octobre 2015.



139.16 Tonnes d'éléments d'ameublement ont été collectées en 2018

Le suivi de la mise en oeuvre de la tarification incitative

le traitement du fichier des redevables

Au préalable de l'envoi du fichier aux impôts, différentes étapes doivent être réalisées : Synchronisation de la base des redevables avec le fichier « Gesbac » et identification des anomalies à régler ; Gestion des anomalies ; Finalisation du fichier, envoi test avec « Gesbac » pour contrôle puis version définitive ; Envoi au service des impôts sur le portail de la gestion publique.

L'instauration d'une redevance spéciale

Votée par délibération lors du Conseil Communautaire du 14 octobre 2014, la redevance spéciale a été instaurée au 1er janvier 2015.

Le service à la personne : L'Étape



Relais Assistante maternelle (RAM)

Multi accueil itinérant

Accueils de Loisirs (ALSH)

Lieu d'Accueil de Loisir et de Proximité (LALP)

Le secteur adultes - familles - seniors



Depuis le 4 juillet 2018, la maison intercommunale des services à la population se nomme l'Étape.

Cette nouvelle structure gérée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays Solesmois est un lieu d'accueil, d'échanges et d'écoute pour tous sans distinction sociale, ethnique, religieuse et d'âge.

Les actions, les loisirs, les ateliers d'échanges visent l'épanouissement de chacun dans un contexte de respect réciproque entre toutes les personnes.

Les services apportés s'articulent autour de différents secteurs d'activités :

- **Petite Enfance** : Relais d'Assistants Maternels intercommunal (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), Multi-accueil itinérant
- **Enfance** : Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), formation BAFA
- **Jeunesse** : Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP), séjours de vacances
- **Solidarité / Insertion** : service de livraison de repas aux domiciles des personnes âgées / accompagnement individuel par le référent du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- **Adultes / Familles / Séniors** : ateliers d'initiation informatique, actions de soutien à la parentalité

Relais Assistante maternelle

Rappel

Créé à l'échelle intercommunale en 2006, le RAM itinérant accompagne les parents qui ont choisi de confier leur enfant à une assistante maternelle agréée indépendante. Situé sur trois sites (Haussy, Vendegies-sur-Écaillon et Solesmes) le RAM est un lieu d'information, d'animation, d'écoute et d'échange.

Les faits marquants de 2018

Émotigôût

Toute l'équipe de l'Étape en partenariat avec des assistantes maternelles du territoire ont proposé des animations sur le thème « à la découverte de nouvelles saveurs » le samedi 13 octobre 2018 dans la salle de restauration de l'école Jean Zay à Solesmes. Une dégustation de soupes sous diverses formes a été proposée aux 110 visiteurs.

Spectacle de fin d'année

Pour clôturer les activités de l'année, un goûter à destination des enfants ayant fréquentés l'ensemble des structures Petite Enfance (RAM, Multi-Accueil et LAEP) a été proposé dans les locaux du RAM d'Haussy le mardi 18 décembre 2018.

L'éveil musical était à l'honneur cette année.



Multi accueil itinérant



Le multi-accueil itinérant s'adresse aux parents qui recherchent un mode d'accueil occasionnel, régulier, ou en urgence pour leurs enfants. Il s'adresse aux familles en congé parental, en recherche d'emploi, exerçant ou non une activité professionnelle. Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources du foyer et du barème CAF.

« Les Petits Princes »
Tél : 03 27 70 18 34
Rue du Mol Fromage
59730 Solesmes
Les lundis et mardis
de 9h à 12h et de 13h30 à
16h30

« Les P'tits Cailloux »
Tél : 03 27 70 16 89
Ruelle des écoles, rue de Sommaing
59213 Vendegies-sur-Ecaillon
Les jeudis et vendredis
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil de Loisirs

Un projet à caractère éducatif

Notre action pédagogique s'articule autour du fait que l'enfant puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies. Nous souhaitons que l'enfant puisse jouer un rôle, être actif dans le groupe. Les vacances sont un temps où l'enfant doit pouvoir se reposer, se détendre, pratiquer des activités à son rythme.

Rappel

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) accueillent les enfants âgés de 3 à 15 ans. Ce service intercommunal est accessible à toutes les familles des 15 communes qui composent le territoire de la CCPS.



Les périodes de fonctionnement

ALSH durant toutes les petites vacances sur différents sites, à Saint-Python, Solesmes et Vendegies-sur-Ecaillon



Lieux de fréquentation	Nombre d'enfants inscrits
BERMERAIN	78
HAUSSY	97
SAINT-PYTHON	117
SAULZOIR	109
SOLESMES	130
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	110
VIESLY	92
TOTAL	733

ALSH d'été

Avec pour thème « Les ALSH en fête » les différentes structures d'accueils ont pu développer des projets pédagogiques spécifiques : sensibilisation à la protection de la biodiversité, aux pratiques sportives, artistiques, d'expressions corporelles ou de détente.

Nouveauté 2018

Une randonnée pédestre itinérante divisée en quatre étapes de 7 à 10 kms de marche par jour a été proposée aux pré-ados, Activités proposées : découvertes des coutumes et des traditions de plusieurs villages de la CCPS, géocaching sur les sentiers du territoire, séance de cinéma à Solesmes, visite de la chèvrerie à Vendegies-sur-Ecaillon.

Campings

145 enfants (de 9/11 ans) ont participé aux mini-camps au centre Départemental du bassin rond à Bouchain (initiation à la voile, séances de tir à l'arc, jeux de plein air).

118 adolescents ont participé au séjour à la Base nautique à Saint-Laurent-Blangy (initiation au rafting en eau vive, course d'orientation, séance de disc golf).



Lieu d'Accueil de loisirs et de Proximité



Rappel

Le LALP s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans des 15 communes de la CCPS. 102 adhérents sur la structure et plus de 400 jeunes touchés régulièrement durant l'année 2018

Projet

Le projet a pour vocation d'inciter les jeunes à :

- Être acteurs dans le choix et le financement de leurs loisirs.
- Proposer et finaliser leurs envies.
- Prendre conscients des activités qui les entourent sur leur territoire.
- Proposer des activités nouvelles.
- Être une parade à la sédentarisation.

Durant les vacances le planning évolue en fonction des projets. De manière générale, les plages horaires matinales sont consacrées aux stages d'activités culturelles, autofinancements ainsi que les activités et/ou travaux manuels.

L'après-midi lui est consacré aux activités de loisirs. Cela permet aux nouveaux jeunes d'intégrer la structure à n'importe quel moment de l'année. Le planning est bien entendu modifiable selon l'envie des jeunes, n'oublions pas avant tout qu'il s'agit de leurs vacances !

Activités réalisées en 2018

Aide aux devoirs

Plusieurs jeunes viennent ponctuellement pour leurs devoirs dans la structure. On comptabilise une moyenne de 8 jeunes par séance au LALP. De plus, notre intervention les mardis et jeudis au collège Saint-Exupéry de Solesmes nous permet de toucher un grand nombre de jeunes du territoire

On dénombre en moyenne 15 jeunes pour les activités de loisirs sur des temps périscolaires et 25 jeunes durant les périodes de vacances scolaires ; Ils y pratiquent à 50% des activités sportives, 25% des activités ludiques et 25% de travail sur différents projets.

Activités réalisées en 2018



20 Jeunes de la CCPS au Séjour à Saint Laurent Blangy, Juillet 2018



14 Jeunes de la CCPS au Séjour à Sixt-Fer-à-Cheval, Février 2018

Les actions d'autofinancement

Participation au marché de Noël de Solesmes, opération lavage automobile, Vente de pizzas et de crêpes. Un autofinancement mutualisé avec Cambrésis Ressources « Emballages Cadeaux » a également été organisé. Ces différentes opérations ont rapporté plus de 1 000 € durant l'année 2018.

Escarmain : Un Festival du film écologiste, citoyen et solidaire ce vendredi

Ce vendredi, à la salle Alain-Decaux, se déroulera un Festival du film écologiste, citoyen et solidaire.

Par La Voix du Nord | Publié le 31/05/2018



Le court-métrage a été réalisé pour les habitants de l'intercommunalité par les jeunes du LALP, et uniquement avec des acteurs locaux !



Le secteur adultes - familles - seniors

Le secteur Adultes-familles- seniors est un service récent qui a pour vocation d'être un secteur d'animations de la vie sociale permettant aux habitants de suivre des activités accessibles à tous, tout en veillant à la mixité sociale.

De mai à décembre 2018, 59 familles ont été touchées pour les ateliers collectifs.

L'objectif est d'aider à pallier l'isolement social, à développer le soutien à la parentalité ; pour ce faire le Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a participé à la mise en place des actions destinées au soutien à la parentalité sur le territoire de la CCPS, afin de renforcer les liens intra et inter familiaux grâce à des actions collectives telles que :

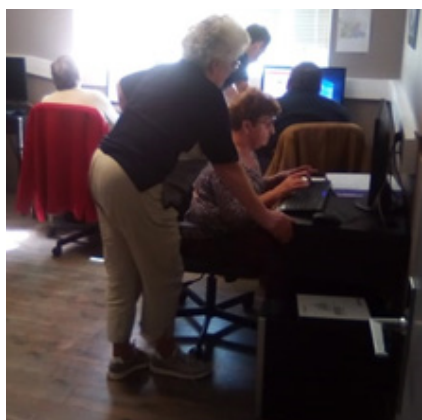


74 Participations d'enfants (13 séances) sur Baby Galipettes avec un coach sportif/sophrologue.



41 Participations sur les ateliers cuisine « Popote et Papote » avec la participation ponctuelle d'un(e) diététicien(ne) et 48 participations pour les adultes et seniors.

En termes de travail partenarial, l'Etape a proposé des interventions parents/enfants dans des écoles du territoire avec l'intervention d'une diététicienne mais aussi fait des actions parents-enfants lors de petits déjeuners ALSH (Saint Python, Vendegies sur Ecaillon, Bermerain).



Le partenariat, avec la MSA, a permis de créer un espace numérique qui accueille des usagers désirant s'initier ou se perfectionner en informatique. Les personnes souhaitant rédiger un CV et/ou lettre de motivation se sont également présentées.

L'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs



Piscine intercommunale
Terrain de football

Piscine intercommunale

La Piscine communautaire fonctionne avec six maîtres-nageurs dont un directeur et deux agents fonctionnaires (caisse et entretien), ainsi que six personnes en CUI pour l'entretien et une personne en emploi d'avenir (entretien et caisse). Elle a accueilli 73 672 personnes en 2018. La capacité d'accueil maximale est de 350 personnes.

Publics	Scolaires	Collèges	Aqua gym	Aquabike	ALSH	École de natation	Club Palmes	Trith	Mickael	Autres	Total
31 980	19 726	9 810	6 008	2900	1 831	771	1 538	1 302	115	591	73 672

Horaires

	Scolaires		Petites vacances scolaires		Grandes vacances scolaires		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Après-midi
Lundi		15h00 – 16h00	9h00 – 11h30	15h00 – 19h30	07h30 – 12h30	14h00 – 16h45	17h30 – 19h30
Mardi	07h30 – 9h30	16h00 – 19h30	7h30 – 11h30	15h00 – 19h30	9h00 – 11h30	14h00 – 16h45	17h30 – 19h30
Mercredi	9h00 – 11h30	15h00 – 19h30	9h00 – 11h30	15h00 – 19h30	9h00 – 12h30	14h00 – 16h45	17h30 – 19h30
Jeudi		12h00 – 13h30 16h00 – 19h30	9h00 – 13h30	15h00 – 19h30	9h00 – 12h30	14h00 – 16h45	17h30 – 19h30
Vendredi		16h30 – 20h30	9h00 – 11h30	15h00 – 19h30	9h00 – 12h30	14h00 – 16h45	17h30 – 19h30
Samedi	9h00 – 11h30	15h00 – 17h45	9h00 – 11h30	15h00 – 17h45	9h00 – 12h30	14h00 – 17h45	
Dimanche	9h00 – 12h00		9h00 – 12h00		9h00 – 12h00		

ACTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

- **Club aquagym (club nage 92)** : Lundi et mardi de 12h15 à 13h15 et les Mercredis et Jeudis de 20h00 à 21h00
- **Club nage avec palmes (Pays Solesmois palme)** : Lundi 18h30 / Mercredi 13h30 / Samedi 18h15
- **Fit 'Palmes (Pays Solesmois palme)** : Mercredi de 12h30 à 13h15
- **École de natation (École de natation en Solesmois)** : Samedis de 12h00 à 13h00 et de 13h00 à 14h00
- **Aqua bike** : 3656 participants au cours de l'année 2017
- **Club du squal Trithois** : 575 plongeurs du 01/09/17 au 31/12/17
- **Autres** : IME et CATTP (centre d'activité thérapeutique à temps partiel)



Terrains de football

L'entretien des terrains de football est une compétence communautaire, les terrains restant communaux.

Commune de Solesmes	Terrain d'honneur : 10 691 m ² Terrain d'entraînement : 4 100 m ²
Commune de Saint-Python	Terrain d'honneur : 6 800 m ²
Commune de Vendegies-sur-Écaillon	Terrain d'honneur : 6 200 m ²
Commune de Bermerain	Terrain d'honneur : 8 493 m ²
Commune de Sommaing-sur-Écaillon	Terrain d'entraînement : moins de 1575 m ²
Commune d'Haussey	Terrain d'honneur : 6 040 m ² Terrain d'entraînement : 3 070 m ²
Commune de Saulzoir	Terrain d'honneur : 7 020 m ² Terrain d'entraînement : 4 700 m ²
Commune de Vertain	Terrain d'honneur : 7 236 m ²
Commune de Viesly	Terrain d'honneur : 8 750 m ² Terrain d'entraînement : 7 000 m ²



Tondeuse hélicoïdale



Sablage avec sablage noblat à nappe et tracteur Kubota



Les travaux systématiques sont les suivants :

- tonte hebdomadaire sauf météo exceptionnelle, excepté les terrains de Viesly
- la fertilisation
- le traitement sélectif

Les autres travaux :

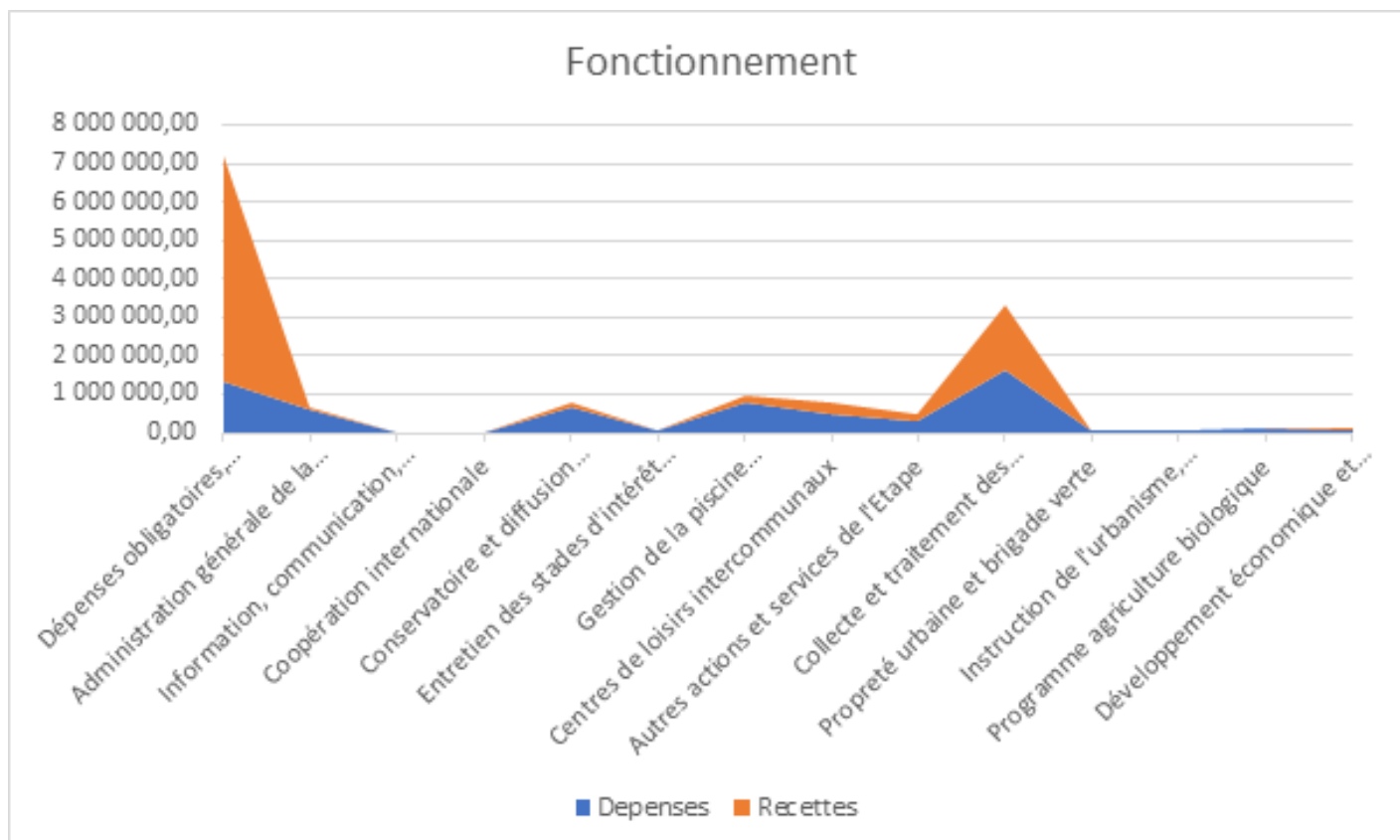
- le sablage
- le décompactage
- les semis de regarnissage et de perforation
- le traitement fongicide
- le défeutrage exceptionnellement

Les finances

-  **Budget principal 2018**
-  **Compte administratif**

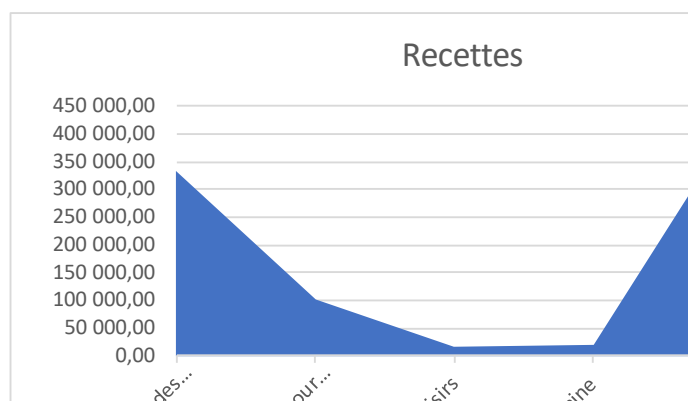
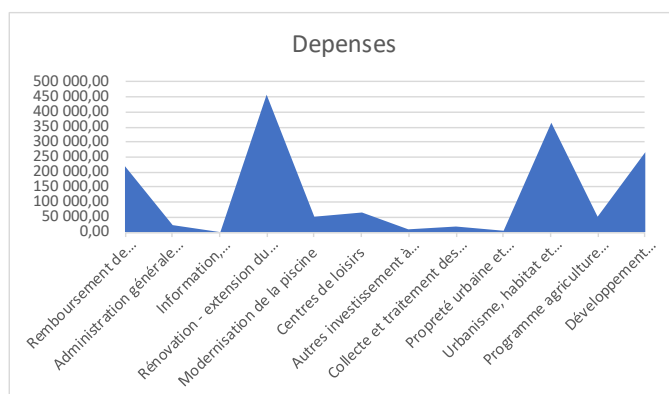
Budget principal 2018

Fonctionnement 2018		
Désignation	Dépenses	Recettes
Dépenses obligatoires, cotisations, attributions	1 324 979,54	5 847 224,48
Administration générale de la collectivité	629 786,19	50 389,44
Information, communication, publicité	115,32	0
Coopération internationale	5 000,00	0
Conservatoire et diffusion culturelle	675 236,05	85 538,43
Entretien des stades d'intérêt intercommunal	73 409,10	0,00
Gestion de la piscine intercommunale	776 974,83	160 347,71
Centres de loisirs intercommunaux	480 152,15	285 992,28
Autres actions et services de l'Etape	330 987,13	164 879,45
Collecte et traitement des ordures et déchetterie	1 639 099,64	1 698 043,48
Propreté urbaine et brigade verte	64 412,66	8 898,80
Instruction de l'urbanisme, habitat et cadre de vie	54 182,31	11 042,86
Programme agriculture biologique	110 022,88	10 882,86
Développement économique et aides aux entreprises	80 861,67	23 404,38
Total général	6 245 219,47	8 346 644,17



Investissement 2018

Désignation	Dépenses
Remboursement de capitaux d'emprunts	218 286,04
Administration générale de la collectivité	22 695,94
Information, communication, publicité	1 007,88
Rénovation - extension du conservatoire intercommunal	459 203,47
Modernisation de la piscine	53 724,25
Centres de loisirs	65 676,05
Autres investissement à l'Étape	7 687,02
Collecte et traitement des ordures ménagères	18 589,02
Propreté urbaine et brigade verte	6 112,00
Urbanisme, habitat et cadre de vie (annulation de recettes sur exercices antérieurs)	364 121,48
Programme agriculture biologique	53 140,30
Développement économique et aides aux entreprises	266 265,32
Total Général	1 536 508,77



Investissement 2018

Désignation	Recettes
Reprise excédent des exercices antérieurs et FCTVA	335 086,68
Subventions pour rénovation et extension du conservatoire	102 727,15
Centres de loisirs	17 071,40
Propreté urbaine	19 934,89
Urbanisme, habitat et cadre de vie et Taxe d'aménagement	411 451,80
Programme agriculture biologique	1 486,00
Total Général	887 757,92

Compte administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 19h

Convocation du 26 juin 2019

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Marc GUILLEZ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK,

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, Mme Sylviane MAROUZE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : Mme France LECOCQ

DELIBERATION 2019.47

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2018 du budget principal.

Le résultat cumulé 2018 de la section d'investissement présente un déficit de 517 150,55 €

Le compte administratif 2018 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 2 018 281,84€

		Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Réalizations 2018	Fonctionnement	6 317 479,47 €	6 396 600,92 €	79 121,45 €	
	Investissement	1 536 508,77 €	702 499,84 €		834 008,93 €
Report 2017	Fonctionnement (002)		1 939 160,39 €		
	Investissement (001)		257 518,08 €		
Total (réalisations + reports)		7 853 988,24 €	9 295 779,23 €	1 441 790,99 €	
RAR à inscrire sur l'exercice 2019	Fonctionnement				
	Investissement	1 261 645,70 €	1 320 986,00 €		
Réalizations 2018	Fonctionnement	6 317 479,47 €	8 335 761,31 €	2 018 281,84 €	
	Investissement	2 798 154,47 €	2 281 003,92 €		517 150,55 €

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.


Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'annuler la délibération 2019.10 du 1^{er} avril 2019,**
- **D'approuver le compte administratif principal de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**
- **De modifier par Décision Modificative l'affectation des résultats dans le BP 2019 de la manière suivante :**
Réduction du déficit d'investissement reporté de 59 340,30€ (soit 517 150,55 en Dépenses d'investissement N+1 : D001)
Abondement de l'excédent de fonctionnement reporté de 3 718,29€ (soit 2 018 281,84 en Recettes de fonctionnement N+1 : R002)

L'équilibre du BP est modifié, les deux sections sont en suréquilibre.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 05/07/19

Le Président,



Georges FLAMENGT





**BEAURAIN●BERMERAIN●CAPELLE-SUR-ECAILLON●ESCARMAIN●HAUSSY●
MONTRE COURT●ROMERIES●SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON●SAINT-PYTHON●SAULZOIR
●SOLESMES●SOMMAING-SUR-ECAILLON●VENDEGIES-SUR-ECAILLON●VERTAIN●VIESLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

📍ZAE du Pigeon Blanc, Voyette de Vertain CS 60063 - 59730 SOLESMES / 📞 03 27 70 74 30 / contact@ccpays-solesmois.fr